

CONSTITUANTE – Séance du 8 novembre 2022

ÉLECTION DU COLLÈGE PRÉSIDENTIEL 2023

Suite à la prolongation de la Constituante de 6 mois due à l'interruption des travaux entre mars et septembre 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, l'activité de la Constituante s'étendra sur 4 ans et demie au lieu de 4 ans. La Constituante doit donc élire un Collège présidentiel pour le 1^{er} semestre 2023.

Le Bureau a décidé de proposer à la Constituante de reconduire dans leur fonction les 4 membres actuels du Collège présidentiel, en dérogation de l'article 10 alinéa 1 du Règlement de la Constituante.

Le Bureau soumet ainsi à la Constituante les candidat-e-s suivant-e-s pour le Collège présidentiel 2023 :

- **Géraldine Gianadda** (VLR)
- **Jenny Voeffray** (Le Centre)
- **Gaël Bourgeois** (Parti socialiste et Gauche citoyenne)
- **Kurt Regotz** (CSPO)

Sion, le 29 septembre 2022.

Les administrateurs du Collège présidentiel de la Constituante :
Géraldine GIANADDA et Gaël BOURGEOIS

Le secrétaire général : **Florian ROBYR**